

**Passer des frontières : élites transrégionales et limites de l'idéologie bourguignonne. Le cas de la lignée Luxembourg (1470-1530).  
Communication Luxembourg 23 septembre 2011  
Hans Cools, K.U.Leuven**

Bonjour à vous tous,

Premièrement je voudrais remercier également de ma part les organisateurs, et en particulier le professeur Cauchies et le docteur Péporté pour m'avoir invité à vous adresser aujourd'hui. Comme je garde des excellents souvenirs des Rencontres à lesquelles j'ai participé auparavant, tant sur le plan scientifique que sur le plan personnel, je suis particulièrement heureux d'être de nouveau parmi vous après quelques années d'absence.

Comme mon collègue Violet vous a annoncé, je parlerai des péripéties de la famille des Luxembourg au tournant du quinzième et seizième siècles, famille qui était d'ailleurs liée aux Croÿ par des alliances matrimoniales, comme celle de Jacqueline, fille de Louis le Connétable et mariée en 1455 à Philippe de Croÿ, comte de Porcien. Je reviendrai plus tard sur cette alliance.

En guise d'introduction et il n'y a guère besoin de le répéter ici, après la stimulante communication de Len Scales de hier, je vous signale que les Luxembourg appartenaient à cette époque à la plus haute aristocratie européenne. Le nom de la famille se référait au comté médiéval, depuis 1354 duché, de Luxembourg. Au quatorzième et quinzième siècles quatre de ces membres, Henry VII (1308-1313), Charles IV (1346-1378), Wenceslas II (1378-1400) et Sigismond (1419-1437) avaient été élus rois germaniques et empereurs des Romains. Pourtant, avec ce dernier la branche principale de la famille s'éteignit en ligne masculine.

Aujourd'hui nous nous occuperons principalement de deux branches cadettes de la maison : les descendants des frères Louis et Thibault de Luxembourg. Aux années septante du quinzième siècle, ils tenaient toute une série de terres le long les frontières septentrionales du royaume : des seigneuries de Tingry et Hucqueliers dans le Boulonnais à celle d'Enghien au Hainaut ; du comté de Saint-Pol en Artois à ceux de Marle et Soissons en Picardie et celui de Ligny à l'est tout près de la frontière avec la Lorraine.

Pourtant, à partir des années 1470 les conflits entre la royauté française d'une part et Charles le Téméraire et ses successeurs Habsbourg d'autre, transformaient toute cette zone, cela a déjà été mentionné par Violet, en un espace conflictuel. Ces conflits forçaient tous les seigneurs locaux à choisir entre une des parties concernées. De moins en moins il leur serait permis de tenir des terres de deux suzerains à la fois et surtout de servir simultanément deux maîtres. Lors de la Guerre du Bien Public, en 1465, Charles de Charolais se mettait à la tête d'une coalition de princes et seigneurs révoltés. Mais les rebelles restaient alors dans un cadre royal. La plupart d'entre eux voulaient avant tout participer au pouvoir royal. Parmi les coalisés nous trouvons d'ailleurs Louis de Luxembourg.

A la bataille de Montlhéry, ce dernier se présentait comme un des commandants de Charles de Charolais. Par la suite, il était parmi ceux qui se réconciliaient avec Louis XI et il en fut récompensé avec le titre de connétable de France. Pourtant, une décennie plus tard la carrière du connétable se terminerait d'une façon dramatique. Après avoir été arrêté en automne 1475 par des troupes bourguignonnes, Louis fut livré sur ordre de Charles le Téméraire à Louis XI. A peine, quelques semaines plus tard, le 19 décembre, Louis fut décapité à Paris sur la Place de Grève. Un jour auparavant, Charles le Téméraire avait gracié Philippe de Croÿ, le gendre du connétable.

La chute de Louis de Luxembourg est alors un signe clair que désormais les Luxembourg ne pouvaient plus être comptés parmi les princes plus ou moins souverains. Louis XI et Charles le Téméraire, dans un moment rare de concertation, avaient indiqué leur nouveau rang: certes celui des aristocrates, mais alors des aristocrates subalternes. Je retournerai tout à l'heure à ce point.

A ce moment là, Jacques de Luxembourg seigneur de Fiennes et fils aîné de Thibault, avait déjà compris la leçon. Comme Jean-Marie Cauchies, auteur de la notice sur Jacques dans le recueil biobibliographique sur les chevaliers de la Toison d'or édité par Raphaël de Smedt a remarqué, Jacques se tenait un peu à l'écart des grandes querelles politiques. En effet, en 1477 et 1478 Jacques était indiqué dans les clauses de trêves successifs comme 'conservateur de la paix'. Fonctions que les magistrats tournaisiens rémunéraient de plusieurs dons. Pourtant son choix pour le parti bourguignon et plus tard les Habsbourg était clair. En 1473 Jacques avait été parmi

ceux qui transportaient le corps de la feu duchesse Isabelle de la chartreuse de Gosnay près de Béthune à celle du Champmol, près de Dijon. En outre, il servait comme conseiller-chambellan à la cour Charles le Téméraire et à celle de Marie de Bourgogne et de Maximilien. En 1479, Maximilien le nomma maréchal de l'ost et capitaine de Douai. Une année auparavant, en récompense de ses services Jacques avait été déjà élu, lors du chapitre de Valenciennes, chevalier de la Toison d'Or. Encore en 1479, Marie et Maximilien lui faisaient don de la seigneurie de Baudour, une des pairies du Hainaut. Les français, par contre avaient confisqués toutes les possessions de Jacques sur lesquelles ils pouvaient mettre la main.

Ses fils Jacques II, décédé en 1517, et Jean seigneur de la Ville, mort en 1508, étaient parmi les conseillers les plus influents de Maximilien d'Autriche et de Philippe le Beau. Lors de la régence pour Charles de Gand, futur Charles Quint, ils se montraient très actifs dans le conseil de régence, rassemblé autour de Marguerite, tante de Charles. Encore plus important, en 1504, Jacques II fut nommé gouverneur de la Flandre, la Flandre wallonne et l'Artois. Déjà depuis 1496 leur frère Philippe était évêque de Thérouanne et en 1516, il se transférait à Arras. En 1513, et alors encore de sa vie, Jacques réussissait de passer le gouvernement de la Flandre gallicante à son fils Jacques III. Après la mort de son père, suivaient ceux de la Flandre et de l'Artois.

Jacques III, de quelques années l'aîné de Charles Quint, était parmi ses confidents. Il accompagnait Charles lors de son premier voyage, si important, en Espagne, en 1517. Deux ans plus tard, Jacques fut élu chevalier de la Toison d'or lors du chapitre de Barcelone. L'amitié de Jacques avec Guillaume de Croÿ, seigneur de Chièvres contribuait d'ailleurs à son influence auprès du jeune roi. Il s'était d'ailleurs marié à Hélène, un autre membre de la famille Croÿ.

La lignée des Luxembourg-Fiennes était alors à son apogée. En occupant premièrement le siège épiscopal de Thérouanne et plus tard celui d'Arras et les trois gouvernements de l'Artois, la Flandre wallonne et la Flandre, leurs membres étaient incontournables dans la partie sud-ouest des Pays-Bas. Clairement les Luxembourg-Fiennes appartenaient à l'aristocratie néerlandaise. Mais ils n'aspiraient pas à un statut souverain. En acceptant en 1518 le titre de comte de Gavere, Jacques III s'inscrivait dans la nouvelle pyramide nobiliaire que le jeune Charles Quint était en train de construire en conférant toute une série de titres similaires. Pourtant cette

histoire n'avait pas de suite. Jacques III mourut en 1532, sans descendance directe. Le titre de comte de Gavere passait à son jeune cousin Lamoral, exécuté trois décennies plus tard sur la Grand Place bruxelloise. Entre temps, les Croÿ auxquels les Luxembourg-Fiennes étaient apparentés, comme nous l'avons vu, prenaient le relais comme courtiers de pouvoir (*powerbrokers*) dans le sud-ouest des Pays-Bas. Mais leurs péripéties font partie d'un autre récit.

Tournons, par contre, encore un instant vers le connétable Louis et sa descendance. Son arrestation, son transfert pour Paris et les interrogations et le procès qui en suivaient, y provoquaient tout une série de rumeurs. Quel serait le sort des éventuels complices dénoncés? - Clairement son beau-fils Philippe ne se sentait plus à l'aise auprès de Louis XI. A lui ne restait plus d'autre option que de retourner à la cour bourguignonne et y implorer la clémence que son oncle et son père âgé avaient déjà reçue. Entrer de nouveau le service de Charles le Téméraire se révélerait pour Philippe le seul moyen de recouvrer ses biens.

Louis par contre, malgré le fait qu'il était le beau-frère du roi, son deuxième épouse Marie de Savoie était la sœur de celle du roi, Charlotte, n'échappait pas à l'échafaud. Il partageait alors le sort d'autres aristocrates comme Alençon, Armagnac ou Nemours. Apparemment les tentatives du connétable de se construire une sorte de principauté entre les deux, concentré sur Saint-Pol, Marle et Soissons, lui était devenu fatal. Ni le roi, ni le duc n'étaient enclins à tolérer un tel pouvoir.

Son fils, Pierre, également marié à une des sœurs Savoie, en fait les liens très forts entre les Luxembourg et la maison de Savoie constituent encore un thème de recherche à développer, alors ce Pierre ne faisait guère d'efforts à récupérer les territoires confisqués. Par contre, il est frappant qu'Olivier de la Marche qui, en tant que représentant de Maximilien d'Autriche avait assisté aux funérailles de Pierre, décédé en 1482, et qui nous en a laissé un récit, accentuait le fait qu'il s'agissait ici certes d'un noble de très haut rang, comte de pas moins que de six comtés, "non pas acquises ne conquises, mais venoient de propre estoc, de propre succession et origine de père ou de mère." En outre, Olivier de la Marche stipulait que Pierre, selon la généalogie familiale, était descendant direct du roi Balthazar, le premier des rois orientaux qui avaient visité le Christ nouveau né à Bethléhem. Pourtant, malgré cet arbre généalogique impressionnant restait le fait que Pierre n'avait pas été un prince souverain. Lors du cortège funèbre ce statut de souveraineté manquée fut accentué

far la façon dont fut portée l'épée de Louis: "iceluy Hugue (de Melun, vicomte de Gand) portoit l'espee du defunct garnye et estoffee de velours noir, les blouques moriaus et le bout d'or, **et portoit icelle espee en sa main dextre, et la couchoit sur son bras senestre** ... [car] il n'estoit pas souverain, **et n'appartient en tel cas porter l'espee droit et la pointe dessus.**'

En contraste avec leur frère plus âgé, Antoine et Louis, après l'exécution de leur père, choisissaient pour une carrière au service des rois de France. En récompense ils recevaient avec les comtés de Brienne et de Ligny une partie des biens confisqués en retour. Ainsi, ils devenaient des seigneurs les plus de terres au nord-est du royaume. Pourtant, en contraste avec Louis, Antoine ne réussissait pas à faire partie du noyau dur de conseillers-chambellans autour de Charles VIII qui concevaient la politique royale. En 1495, sa seule fille et héritière Philiberte épousa Jean de Chalon. Ainsi, ses possessions des Luxembourg entraient dans le patrimoine de la famille Chalon. Jusqu'aux années 1540 les Chalons et Luxembourg alimenteraient des procès avec les 'membres Picards' de la famille sur la division des biens.

Entretiens, Marie de Luxembourg, la fille aînée de Pierre avait épousé à son tour un fils du duc de Savoie, Jacques comte de Romont. Au cours des années prochaines ce Jacques se montrerait, comme a été décrit de façon convaincante par Jelle Haemers, un des chefs acharnés de l'opposition aristocratique à Maximilien d'Autriche. Après son décès prématuré, Marie maria en deuxième noces François de Bourbon-Vendôme, membre d'une branche cadette de la maison royale française. Charles VIII restitua au jeune couple la plupart des biens picards confisqués à l'époque à Louis, le grand père de Marie.

Mais déjà en 1495, elle avait alors à peine vingt trois ans, Marie devenait de nouveau veuve. Elle décida de s'établir au château ancestral de La Fère, en Picardie et par conséquent en terre française, et de ne se remarier plus. Marie y décédera plus que cinquante ans plus tard, en 1546.

Pendant toute cette longue période, riche de conflits entre les rois de France et les Habsbourg, sa loyauté aux premiers n'est jamais mise en question. Pourtant, sur le plan personnel elle maintenait des excellentes relations avec les régentes successives des Pays-Bas, Marguerite d'Autriche et Marie de Hongrie. De sa manière, Marie de Luxembourg savait également diviser les risques. En 1503, Louize-Françoise, la seule

filles de son premier mariage, épousa Henri III de Nassau, futur premier chambellan de Charles Quint. Par contre, les cinq enfants issus de ses deuxièmes noces poursuivaient tous des carrières dans la sphère d'influence française. Son petit fils, Antoine de Bourbon devint, roi de Navarre et son arrière petit-fils Henri, en 1589 montait le trône de la France sous le nom d'Henri IV.

Quelles conclusions tirer de ces deux relations sous tant d'aspects similaires, mais également différentes? - En premier lieu, il faut remarquer que les Croÿs et les Luxembourg présentaient en quelques sortes deux faces de la même médaille. Malgré leurs origines très humbles, vers les années 1470, les Croÿ étaient devenus une menace pour le pouvoir ducal. Les Luxembourg par contre, se vantaient de leurs prédécesseurs royaux, voire impériaux. Pourtant, les deux familles se heurtaient au pouvoir de monarchies centralisatrices qui avaient tendance à dévorer les obstacles qu'elles rencontraient.

Néanmoins, il faut accentuer de notre avis également l'élasticité, la souplesse si vous voulez, de laquelle disposaient ces grandes familles aristocratiques. Bien que le souverain puisse physiquement éliminer les chefs rebelles, les réseaux de ces chefs étaient simplement trop grands pour écarter leurs familles. Les Croÿ, tout comme les Luxembourg, en fin de compte, savaient à récupérer leurs patrimoines, à les sauvegarder et à les transmettre à des générations futures. De telles lignées savaient à adopter des stratégies à survivre des circonstances difficiles. Les procès politiques se révélaient alors des armes à utiliser avec caution. Évidemment, Louis XI, tout comme Charles le Téméraire, se servaient de telles procédures afin de conférer légalité à leurs actions. Ils rémunéraient leurs fidèles en leur donnant des biens qui avaient appartenus une fois à leurs adversaires. Pourtant de tels biens confisqués se révélaient des possessions incertaines. D'une façon ou une autre, elles retournaient souvent aux descendants de ceux qui les avaient tenus originellement.

En fin de compte, vous vous demandez peut-être ce qu'il y a de neuf dans cette approche? - Est-ce que nous ne savons pas depuis quelques générations de travaux historiques, que les monarchies soi-disant 'nouvelles', centralisatrices de la fin du quinzième et début du seizième siècle, voire toute monarchie d'ancien régime, restait condamnée à conclure des compromis avec ses interlocuteurs privilégiés? - Évidemment, ceci vaut également pour les cas que nous vous avons présentés aujourd'hui. Pourtant à notre avis, afin de comprendre vraiment ces processus

historiques, les cartographier correctement, détecter des évolutions, il reste important de rechercher comment dans la pratique, monarchies et aristocraties arrivaient à leurs compromis, d'analyser les moyens dont les participants se servaient. A cette fin, il serait d'ailleurs utile de comparer les cas que nous avons esquissé ici avec d'autres causes célèbres comme celle de d'Egmont ou celle de Montmorency au dix-septième siècle.

Nous vous remercions de votre attention.